

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
27 MARS 2024
N° 2024/03/07

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 13 mars 2024

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE – Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Anabel FOURNIER FAURE – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – M. Philippe ROCHE

Excusés :

M. Marc COMBETTE : pouvoir à Mme Hélène DE SIMONE
Mme Catherine PASQUIER FOURNIER : pouvoir à Mme Christiane CLUZEL

OBJET : C.C.A.S. – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

COMPTE ADMINISTRATIF N° 1 Voté le 27 mars 2024 à l'unanimité	REPRISE ANTICIPEE (3) Délibération du (si le compte administratif n'a pas été voté)		
<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> A- Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B- Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	- 6 551,87 € + 12 151,06 € + 5 599,19 €	<u>Résultat de fonctionnement N-1</u> A- Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B- Résultats antérieurs reportés (par délibération du N-1 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C- Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	+ 5 166,66 €	<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	
<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)		<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement N-1 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F		Besoin de financement F	+D+E

Affectation = C	= G+H	Reprise anticipée = H	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement		1- Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2- H report en fonctionnement R 002 (2)	+ 5 599,19 €	1- H report en fonctionnement R 002 2- (si C>F.H=C-G)	
Déficit reporté D 002 (5)		Déficit reporté D002 (5)	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 28 MARS 2024

**LE MAIRE ET PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON**



**LE SECRETAIRE
Hélène DE SIMONE**